



**BANDES ADHÉSIVES
INTÉGRÉES**



Therm'X ADH+

Barrière radiante de sous-toiture, synthétique, HPV, destinée à la protection des couvertures et à l'isolation thermique de l'habitation.

Forts coefficients de réflexion, en sous-face comme en surface, améliorant l'isolation thermique et les confort d'été et d'hiver

HPV, laisse la vapeur d'eau s'échapper de l'habitation (pas de condensation), tout en protégeant les combles de l'eau, de la poussière, de la neige poudreuse, etc.

Résistance thermique attestée par le test de la boîte chaude gardée, garantissant de réelles économies d'énergies

Le Therm'X ADH+ correspond à un classement R3, sous Avis Technique du CSTB: solution performante, pérenne et rassurante

Domaine d'emploi

- Couvertures en petits éléments
- Pose sur entraxe maximale de 90 cm
- Climat de plaine (altitude \leq 900 m)
- Locaux à faible ou moyenne hygrométrie.

Mise en œuvre

- Dérouler Therm'X ADH+ parallèlement à l'égout (face perforée à l'intérieur de l'habitation), en le fixant à l'aide de pointes ou d'agrafes. Respecter les recouvrements horizontaux.
- Fermer les lignes de faitage et arêtier par l'écran avec un recouvrement de 20 cm.

- Effectuer les pontages avec la bande adhésive Fixotop Reflex, au droit des recouvrements, des sorties de toiture, ainsi qu'à la jonction avec la bande d'égout.

Nota: pour le traitement des points singuliers (égouts, noues, sorties de toiture, fenêtres de toit), consulter l'Avis Technique du CSTB.

Caractéristiques

- Résistance à la déchirure au clou: $L \times T = 440 \times 480$ N (équivalent au classement R3)

- Étanchéité à l'eau: W1
- Perméance: valeur $S_d = 0,04$ m
- Émissivité (ϵ) hémisphérique moyenne:
 - ▶ Émissivité du parement extérieur: $\epsilon = 26\%$, soit un coefficient de réflexion de 74 %.
 - ▶ Émissivité du parement intérieur: $\epsilon = 19\%$, soit un coefficient de réflexion de 81 %.
- Résistance thermique (DTA du CSTB): $R = 0,45$ m².K/W.

Résistance thermique attestée par le test de la boîte chaude gardée. « Seule cette résistance thermique [...] doit être

Conditionnement

Dimensions des rouleaux	Poids	Conditionnement indivisible
1,20 x 20,80 m	17,5 kg	Palette de 9 rouleaux



utilisée pour l'application de la réglementation de manière à garantir aux occupants la performance qu'ils sont en droit d'attendre » (Communiqué de presse de la DHUP novembre 2007).

- Affaiblissement acoustique (en situation): 2 dB.

Informations complémentaires

L'utilisation du Therm'X ADH+ ne dispense pas le poseur de mettre en place des dispositifs de protection, selon les règles de prévention des accidents, lors de travaux en élévation.

Documents de référence

Avis Technique Therm'X ADH+ n° 20+5/14-320.



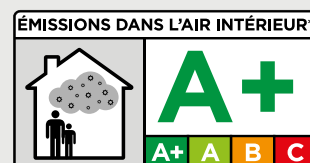
THERM'X ADH+, LA SOLUTION ÉCONOMIQUE POUR :

- ▶ Améliorer l'étanchéité au vent;
- ▶ Améliorer la performance énergétique;
- ▶ Diminuer la consommation d'énergie.

Therm'X ADH+: une solution à tous les niveaux

Nature des travaux	Niveau à atteindre	Nature du complexe	Commentaires	Bénéfices
Isolation thermique en place conservée	Pas d'exigences particulières	Isolation existante + Therm'X ADH+	Complément d'isolation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration du confort d'été ■ Complément d'isolation thermique en hiver
Rénovation de l'isolation thermique en place: conformité à la réglementation thermique*	R = 4 m ² K/W	120 mm (laine minérale, λ = 0,032) + Therm'X ADH+	Valeur minimum conforme aux exigences de l'arrêté du 3 mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration du confort d'été ■ Complément d'isolation thermique en hiver
Rénovation de l'isolation thermique en place: conformité à la réglementation thermique*	R = 6 m ² K/W	180 mm (laine minérale, λ = 0,032) + Therm'X ADH+	Crédit d'impôts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration du confort d'été ■ Complément d'isolation thermique en hiver

Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants (lorsque des travaux d'installation ou de remplacement de l'isolation thermique sont entrepris sur une paroi, ceux-ci doivent être réalisés de telle sorte que la paroi isolée doit avoir une résistance thermique R totale).



*Informations sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).